



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE COMPLÉMENTAIRE FÉMININE à 8

VALIDÉ A L'AG DU 22/06/2019

ARTICLE 1

Le District de la Loire organise, chaque saison, une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire complémentaire Féminine à 8.

Cette coupe est dotée d'un trophée qui reste la propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses frais et risques, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.

Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et 12 médailles.

ARTICLE 2

Cette coupe est ouverte aux clubs ayant perdu lors des 1^{er} et 2^e tours de la Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLE 3

Idem Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLE 4 -5-6-7-8-9-10-11

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS

Identique à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

ARTICLES 13 et 14

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

ARTICLES 15-16-17

Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 8.

Date d'effet saison 2019/2020